



DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 14 octobre 2025

L'an deux mille-vingt-cinq, le quatorze octobre, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 8 octobre.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

Du point n°1 au point n°5 : 36

A partir du point n°6 : 37

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants :

Du point n°1 au point n°5 : 40

A partir du point n°6 : 41

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M.BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe (à partir du point n°6), Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M.DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M.FICHEUX Bruno, M.GLORiant Stéphane ; M.HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, M.HURLUS Jacques, M.LABERGERIE Eric, M.LAPIERRE Julien, M.LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON Stéphanie, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M.BLERVAQUE Philippe, pouvoir donné à Mme DURUT Jocelyne

M.BROUTTELE Philippe, pouvoir donné à Mme DERONNE Véronique

Mme HIEL Anne, pouvoir donné à M. PRUVOST Philippe

M.RAVET Pierre-Luc, pouvoir donné à M.THOREZ Jean-Claude

Absents :

M.BOONAERT Jean-Philippe (jusqu'au point n°5)

M.FICHEUX Bruno

Secrétaire de séance : M. MOUQUET Denis

Délibération n°2025D183 - Finances, Mutualisation, Transferts de charges – Budget REOM – Décision modificative n°3.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
 Vu les statuts de la Communauté de communes,
 Vu la délibération n°2025D067 du 25 mars 2025 affectant la reprise des résultats 2024 sur 2025 du Budget REOM,
 Vu la délibération n°2025D095 autorisant la Décision modificative n°1 de l’exercice 2025 du budget REOM,
 Vu la délibération n°2025D150 autorisant la Décision modificative n°2 de l’exercice 2025 du budget REOM,

Il convient d’apporter les modifications suivantes au budget 2025 pour intégrer dans leur totalité les Restes à Réaliser 2024 sur 2025 et pour équilibrer la section d’investissement :

	Investissement
Recettes d’investissement	Art 10222 : - 2 946,64 €
Dépenses d’investissement	Art 2188 : -2 528,24 €

Il convient de corriger les modifications apportées à la Décision modificative n°1, concernant la reprise des résultats 2024 sur 2025 :

	Résultat Investissement reporté sur 2025
Situation au vote du Budget	001 : - 418.40 € 001 : + 575 178.52 €
Situation après DM n°1	001 : + 575 178,85
Situation après DM n°3	001 : + 575 178.52 €

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre en compte ces corrections qui modifient l’équilibre budgétaire du budget REOM 2025 et en particulier de la section d’investissement, comme suit :

Section de fonctionnement :
7 324 877,13 €

Section d’investissement :
637 178,52 €

Equilibre du budget :
7 962 055,65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l’unanimité (41 voix) la proposition ci-dessus.

A La Gorgue le 14 octobre 2025,
 Pour extrait conforme au registre,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Denis MOUQUET

Jacques HURLUS


